



Refus de présentation feuilles d heure

Par **ussaia**, le **28/07/2014** à **16:27**

Bonjour

Je aurais voulu savoir si mon patron est en droit de me refuser l accès à mes feuilles d heures

Sachant que l on est équipé d'une pointeuse

Merci d'avance pour votre réponse

Par **P.M.**, le **28/07/2014** à **18:10**

Bonjour,

Vous pourriez vous référer à [l'art. D3171-14 du Code du Travail](#) :

[citation]Le droit d'accès aux informations nominatives prévu à l'article 39 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés est applicable aux documents comptabilisant la durée de travail des salariés.[/citation]

De plus, après déclaration à la CNIL, il doit y avoir une information écrite à chaque salarié sur l'identité du responsable du pointage, son objectif et sa finalité, la nature des données recueillies ainsi que le droit d'accès et de rectification de celles-ci pendant leur durée de conservation qui doit être précisé...